

# Assistant de Service Social

## DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6<sup>(1)</sup>

**DOUBLE DIPLÔMATION DEASS-BUT CARRIÈRES SOCIALES AS  
POSSIBLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS D'EXCELLENCE**



### LE METIER

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

L'assistant de service social est également force de proposition pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie.

L'assistant de service social est employé par : des Conseils Départementaux, des Mairies, l'Education Nationale, des organismes publics ou semi-publics (C.G.S.S., C.A.F., Hôpitaux, Télécoms, Prisons, Missions Locales,...), des entreprises, des centres sociaux ou associations.

### LES APTITUDES

Cette formation comme pour toutes les formations Grade licence nécessite de développer les aptitudes nécessaires également à la profession :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite
- Et détenir et entretenir un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes. (Annexe de l'Arrêté du 10 Janvier 2019)

### LA FORMATION

- **Enseignement théorique : 1740 heures réparties de façon suivante**

DF1 : Intervention professionnelle en travail social - 650h

DF2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle - 574h

DF3 : Communication professionnelle en travail social - 248h

DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux - 268h

Pour les apprenants demandeurs d'emploi ou étudiants, dont les coûts pédagogiques sont financés par la Région Réunion et le FSE, s'ajoute une licence Projet Voltaire pour améliorer l'écrit du français.

Pour les apprenants salariés (ou autres publics) dont la formation relève du financement des employeurs ou de leur fonds de formation (ou autre financeur), un devis peut être établi.

### LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion  
1, rue Sully Brunet 97470 SAINT BENOIT  
Tél : 02 62 92 97 77  
contact@irtsreunion.fr  
www.irtsreunion.fr

Certaines séances peuvent se réaliser sur  
les sites du Port, St Pierre ou Ste Suzanne

### DUREE

La formation se déroule sur 3 années  
scolaires, découpées en 6 semestres  
combinant enseignement théorique,  
enseignements pratiques, et temps de  
travail personnel dans le cadre d'une  
alternance intégrative.

Elle est constituée d'un socle commun  
à l'ensemble des formations sociales de  
niveau 6 afin d'affirmer l'identité  
de travailleur social.

### L'APPRENTISSAGE

Cette formation est accessible par la voie  
de l'apprentissage.

## COÛT

Pour les demandeurs d'emploi ou étudiants, financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité.

Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Cette formation est éligible au C.P.F.

(Compte Personnel de Formation).



## GRADE LICENCE

Le grade Licence vous permet d'accéder aux formations universitaires Master.

## LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

• **Formation pratique : 52 semaines soit 1820 heures, dont un stage de 3 mois hors du département.** Pour cette mobilité les apprenants bénéficient selon leur situation d'un soutien du dispositif de LADOM et/ou de la Région et/ou d'ERASMUS+.

ERASMUS+ est accessible aux personnes en situation de handicap.

Ces dispositifs évoluant chaque année, les informations seront communiquées lors de leur actualisation annuelle. Les étudiants et stagiaires de la formation professionnelle répondant aux critères du dispositif «stage pratique» devront prévoir un montant à leur charge sur le coût du trajet.

Les coûts de la mobilité restent à la charge des salariés ou de leur employeur.

• A titre indicatif, le travail personnel, d'un volume de 1480 heures sur le cycle de formation, fixe l'engagement et l'implication nécessaires dans les apprentissages.

L'Arrêté du 22/08/2018, introduit **un socle commun de compétences** entre les formations grade Licence et conduit à la réalisation de nombreuses séances en commun. La formation, mise aux normes européennes, vaut 180 ECTS (*European Credits Transfer System*) se déroule sur 3 années et est découpé en 6 semestres.

Chacun des semestres fait l'objet d'une validation et permet en cas d'arrêt de formation la délivrance d'une attestation descriptive de parcours.

## • Méthode pédagogique

L'IRTS a fait choix de privilégier la notion de parcours de professionnalisation des apprenants en leur permettant « d'apprendre à apprendre ».

La pédagogie choisie par l'IRTS est l'alternance intégrative. Elle facilite l'appropriation des connaissances et des compétences en permettant une mise en œuvre concomitante sur le lieu de la formation pratique.

C'est une pédagogie active qui demande une forte implication des apprenants. Aussi pour accompagner à la réussite, l'IRTS utilise diverses méthodes pédagogiques :

- Des temps d'analyse de pratiques
- Des séances d'accompagnement individuel et collectif visant l'acquisition des compétences
- Des échanges entre professionnels
- La participation active dans des manifestations du territoire
- L'implication dans des projets réels des organisations professionnelles
- Des modalités de formations pratiques diversifiées (*stage, mobilités, participation à la recherche, contribution au diagnostic de territoire etc..*)

Le socle commun de cette formation, conduit notamment à la réalisation travaux de groupe inter filière favorisant les échanges pour la construction de l'identité professionnelle du travailleur social aux côtés de celle du métier choisi.

Le campus numérique de l'IRTS permet de développer une formation hybride mixant des temps en distanciel et en présentiel.

## LA CERTIFICATION

### Diplôme d'Etat de niveau 6<sup>(1)</sup> (ex-niveau II) - Grade Licence

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS) délivré par le Ministère chargé des affaires sociales et **reconnu Grade licence par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences.

Chacun de ces domaines est constitué de 2 épreuves de certifications

**Chacune de ces épreuves permet de valider 1 bloc de compétences** (Arrêté du 10 Mars 2020).

### Domaine de compétences 1 : Intervention professionnelle en travail social

#### Bloc 1 : Intervention sociale individuelle

- Présentation d'une situation individuelle de 3ème année

#### Bloc 2 : Intervention sociale collective

- Présentation d'une situation collective de 2ème année

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux sélections se feront soit via

PARCOURSUP de janvier à mars, soit via le site Internet de l'I.R.T.S. de La Réunion pour les candidats qui ne relèvent pas de Parcoursup.



Consultez  
le calendrier des inscriptions  
sur notre site internet

## CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : [contact@irtsreunion.fr](mailto:contact@irtsreunion.fr)  
Site internet : [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr)

La formation est réglementée par les arrêtés 22 août 2018 et par les décrets n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 du Ministère des Solidarités et de la Santé.

## Domaine de compétences 2 : Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

### Bloc 3 : Diagnostic social territorial

- Présentation d'un diagnostic social territorial

### Bloc 4 : Analyse de l'environnement familial, social et territorial

- Production et soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle

## Domaine de compétences 3 : Communication professionnelle en travail social

### Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale

- Elaboration d'une communication professionnelle

### Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social

- Etude d'une situation

## Domaine de compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux

### Bloc 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

- Contrôle de connaissances des politiques sociales

### Bloc 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires.

- Analyse d'une situation partenariale

Ce diplôme est certifié par la DREETS et donne lieu à l'attribution d'un supplément au diplôme Européen par le certificateur et à la délivrance du niveau Grade Licence par l'Université de La Réunion.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1- Être titulaire du baccalauréat ;
- 2- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- 3- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Après admission, des dispenses et allègements sont possibles par demande écrite de l'apprenant et production des éléments de preuve nécessaires à l'établissement d'un contrat individualisé de formation établi en début d'année académique.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage et contrat de professionnalisation

## AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

Ils peuvent bénéficier :

- soit d'une bourse Régionale (bourse d'étudiant) sous réserve de remplir les conditions d'attribution <sup>(2)</sup> financée par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen.
- soit d'une allocation retour à l'emploi par la formation (AREF) versée par France Travail <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Niveau du Cadre Européen de Certification.

<sup>(2)</sup> Sous réserve des dispositifs en vigueur à la date de la rentrée.